



Activité normalisation de la Branche AT/MP* Extrait du Rapport 2016

*Accidents du travail / maladies professionnelles

GLOSSAIRE

Les sigles ou expressions suivis d'un * sont développés ci-dessous

AFNOR : Association française de normalisation

BSI : British Standards Institution

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CEI : Commission électrotechnique internationale

CEN : Comité européen de normalisation

CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

CEN SAB OHS : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la santé et la sécurité au travail

CGSS : Caisse générale de Sécurité sociale

CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie de l'Ile-de-France

DRP (ou CNAMTS-DRP) : Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS

EUROSHNET : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

MSA : Mutualité sociale agricole

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

Réseau prévention (de la Branche AT/MP) : CNAMTS, CARSAT, CRAMIF, INRS et EUROGIP

UNM : Union de normalisation de la mécanique

INTRODUCTION

L'**Assurance Maladie-Risques professionnels**, appelée aussi **Branche "accidents du travail/maladies professionnelles" (AT/MP)** met en œuvre une politique de gestion du risque à destination des salariés du régime général (industrie, commerce et services) à travers trois missions complémentaires : la prévention, la réparation et la tarification. Elle regroupe :

- la Direction des risques professionnels (au sein de la CNAMTS*),
- l'INRS*,
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification de la CRAMIF*, des CARSAT* (en région) et des CGSS* (dans les DOM-TOM),
- les services chargés d'instruire les dossiers d'AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM*) et des CGSS*,
- le service médical.

La normalisation fait partie intégrante du panel des actions de prévention primaire et durable de la Branche AT/MP.

Au sein de la Branche AT/MP, EUROGIP¹ coordonne et anime l'activité des experts qui participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

À ce titre, il publie chaque année un rapport spécifiquement consacré à l'activité normalisation de la Branche AT/MP, lequel est destiné à tous les acteurs concernés de la Branche. La version courte de ce 9^e rapport relatif à l'activité normalisation en 2016 permet à un plus large public d'en savoir plus sur :

- la norme, outil de prévention durable,
- la participation de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation,
- les thèmes de normalisation que suit la Branche AT/MP,
- la coopération européenne et la participation internationale,
- EUROGIP et la normalisation en 2016.

LA NORME, OUTIL DE PRÉVENTION DURABLE

La Branche AT/MP a confirmé son investissement dans le champ de la normalisation en intégrant explicitement cet outil de prévention des risques professionnels dans sa Convention d'Objectifs et de Gestion (2014-2017) qu'elle a signée avec l'État.

Elle contribue à la production de ces documents de référence contenant des solutions de prévention qui seront mises en œuvre par les fabricants et les concepteurs français et étrangers, et participe ainsi à élever régulièrement le niveau de sécurité des produits utilisés dans le monde du travail.

La notion de "norme" utilisée dans ce rapport vise des textes d'intérêt général et d'application volontaire, également appelés "normes techniques", lesquels sont élaborés par consensus au sein de comités techniques réunissant des parties prenantes volontaires.

Une des particularités de la norme est qu'elle est le fruit d'un consensus entre toutes –ou presque- ces parties prenantes. La norme résulte d'une entente licite et souple entre des acteurs économiques sur des prescriptions correspondant à l'état de l'art et pour lesquelles ils décident de ne pas se différencier. C'est un outil parfaitement adapté aux sujets de SST qui ne doivent pas faire l'objet de concurrence.

Cet outil permet d'intégrer la santé et de la sécurité dès la conception des produits ou des lieux de travail. Dans le cadre du marché européen, la norme contribue à l'harmonisation de la réglementation communautaire. Les produits fabriqués conformément aux prescriptions d'une norme européenne harmonisée bénéficient d'une présomption de conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité des directives européennes et circulent librement en Europe.

¹ EUROGIP est un groupement d'intérêt public créé en 1991 par la CNAMTS* et l'INRS*, qui est à la fois un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels au niveau international et en particulier en Europe.

PARTICIPATION DE LA BRANCHE AT/MP DANS LES TRAVAUX DE NORMALISATION

En 2016, 79 experts des CARSAT*, de la CRAMIF*, de l'INRS*, de la CNAMTS* et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de 48 comités techniques européens (CEN-CENELEC*) et 23 comités internationaux (ISO-CEI) de normalisation relative à la sécurité et santé au travail. Ils ont également contribué à l'élaboration de normes purement françaises au sein d'une vingtaine de commissions françaises.

Ces experts sont des acteurs reconnus à tous les niveaux dans les systèmes de normalisation européens et internationaux : instances d'AFNOR*, du CEN*, du CENELEC*, de l'ISO* ou de la CEI*, présidence de commissions de normalisation, animation de groupes de travail et réseaux européens (EUROSHNET*).

Cette participation va, selon les sujets et les disponibilités de l'expert, de la veille active à la participation régulière en réunions nationales, européennes et internationales. La participation à tous les niveaux de travail est, bien évidemment, la plus efficace pour faire valoir le point de vue de la prévention de la Branche AT/MP dans une norme européenne ou internationale. Plus de la moitié des réunions de normalisation se tiennent au plan national dans une commission française de normalisation. Cette participation est le témoin d'une bonne coopération entre les préventeurs français (Branche AT/MP, mais aussi OPPBTP*, MSA*) et les pouvoirs publics (ministère du Travail, ministère de l'Agriculture). Lorsque la Branche AT/MP ne participe pas directement à l'élaboration de normes sur un sujet intéressant la prévention des risques professionnels, son implication est maintenue au moment de l'enquête probatoire via une procédure de consultation interne coordonnée par EUROGIP.

Cette participation à la normalisation s'inscrit dans une échelle de temps à moyen, voire long, terme qui nécessite une vision pérenne portée par des Orientations stratégiques.

Ces Orientations stratégiques, adoptées en janvier 2016, reposent sur deux principes de base pour que l'action de la Branche AT/MP sur les sujets importants soit efficace : bannir la politique de la chaise vide et agir le plus en amont possible, dès le démarrage des travaux – nouveaux ou révision – ce qui implique d'exercer une veille active, d'être réactif voire même proactif.

THÈMES DE NORMALISATION QUE SUIT LA BRANCHE AT/MP

La participation de la Branche AT/MP vise prioritairement les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité à l'occasion des révisions périodiques des normes est fort ; les sujets émergents à forte dimension SST susceptibles de limiter les moyens d'action de l'assureur des risques professionnels ainsi que les sujets où la dimension "amélioration des conditions de travail" est un axe affiché du programme de travail des groupes de normalisation.

Les enjeux de la participation ne sont pas les mêmes selon les catégories de normes.

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes de sécurité des **machines et équipements de protection individuelle**. Aujourd'hui, la plupart des normes harmonisées demandées par la Commission européenne sont publiées. Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est désormais d'améliorer la qualité des textes en intégrant les retours d'expérience des CARSAT* et en adaptant le contenu des normes à l'état d'évolution de la technique. Il s'agit notamment d'améliorer la prévention des risques liés au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux gaz, aux vapeurs, aux poussières, etc. et ainsi de contribuer à améliorer la prévention de maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques, cancers, surdité). La collecte de certaines remontées du terrain par les CARSAT et les enquêtes suite à des AT graves peuvent permettre de prendre en compte l'expérience d'utilisateurs à l'occasion de ces révisions.

Les experts veillent également à faire valoir le point de vue de l'assurance AT/MP française en matière de prévention des risques professionnels dans les **normes de mesurage et de méthodes d'essai** dans des domaines comme les vibrations, l'acoustique, l'ergonomie, l'atmosphère des lieux de travail ; outre l'aspect révision, il s'agit de poursuivre la valorisation du savoir-faire de la Branche à large échelle.

Les systèmes de normalisation s'intéressent également à de nombreux **sujets dits "organisationnels"** touchant au domaine de la protection de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail comme la formation des opérateurs, le management de la santé et de la sécurité, le management du risque SST des nanomatériaux manufacturés dans l'industrie de la construction. La Branche AT/MP considère que les sujets touchant à l'organisation de la SST sur le lieu de travail relèvent des prérogatives nationales couvertes par le code du travail, les négociations collectives et autres accords négociés entre partenaires sociaux et ne doivent donc pas faire l'objet de normes. Pour autant, lorsque des projets de normes sont inscrits sur ces sujets, la participation de la Branche est envisagée, au cas par cas, pour influencer et s'assurer que le texte sera en cohérence avec les politiques publiques, les principes de prévention français et pour se préparer, en amont, aux changements probables qui seront générés par l'existence d'une nouvelle référence.

COOPÉRATION EUROPÉENNE ET PARTICIPATION INTERNATIONALE

La normalisation est un outil d'influence sur le plan international. La France est bien placée puisqu'elle occupe au CEN* le 2^e rang européen des pays contributeurs après l'Allemagne et le 3^e rang au CENELEC* après l'Allemagne et le Royaume-Uni. Au plan international, la France occupe à l'ISO* le 4^e rang après l'Allemagne, les États-Unis, et le Japon, et le 2^e rang à la CEI* après l'Allemagne.

Les normes, qui en 1984 étaient à 80% d'origine française, sont aujourd'hui pour plus de 90% d'origine européenne et internationale.

L'harmonisation du marché européen dans les années 1990 a nécessité la production de nombreuses normes européennes obligatoirement reprises au catalogue national des pays membres de l'Union et entraînant la suppression automatique des normes nationales traitant du même sujet.

Ces normes européennes sont également de plus en plus reprises au plan international ISO* et CEI* comme outil de régulation du marché mondial. Un transfert qui s'opère plus ou moins facilement selon les sujets puisque les philosophies sont différentes et les directives européennes ne sont pas le cadre de référence des travaux de normalisation internationaux.

Dès lors, il est important pour la prévention des risques professionnels d'être présent en normalisation sur la scène européenne et internationale et de renforcer les coopérations entre préventeurs européens. La participation en 2016 de la Branche AT/MP sur de nombreux thèmes de normalisation lui a permis de déployer ses travaux ou ses points de vue de prévention aux plans européen et international tout en préservant ses acquis lors des révisions.

EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2016

EUROGIP, sur la base des missions qui lui sont confiées par sa convention constitutive², coordonne l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans Français, européen et international et anime :

- un comité de pilotage normalisation qui regroupe des représentants des directions de la CNAMTS/DRP*, de l'INRS*, des CARSAT*, de la CRAMIF* et d'EUROGIP, dot la mission est d'arbitrer les demandes de participation de la Branche AT/MP en normalisation ;
- une coordination normalisation, groupe de travail composé de représentants de la CNAMTS/DRP, de la CRAMIF, de l'INRS qui alerte sur la création de nouveaux groupes de travail ou sur les besoins de remplacement d'experts proches de la retraite afin que la Branche AT/MP soit représentée sur des sujets intéressant la prévention des risques professionnels.

La mise en œuvre des nouvelles Orientations stratégiques pour l'action normalisation de la Branche AT/MP³ adoptées en janvier a amorcée en 2016.

Renforcer l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation

EUROGIP coordonne la nomination des experts dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, leur formation à la normalisation. À ce titre, il met à la disposition des experts différents outils pour les aider dans leur mission : base de données Normabase, Norm'actions, abonnements à des revues linguistiques ou formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale pour les nouveaux experts.

Normabase, accessible via le site Internet d'EUROGIP, a été régulièrement mis à jour en 2016. Cet outil est, dans sa partie accessible au public, une base de données sur les projets de normes relatives à la SST en cours d'élaboration au plan international, européen ou français. La partie privée, réservée aux experts normalisation de la Branche AT/MP, comprend le répertoire des experts, la structure des Comités Techniques européens ou internationaux au sein desquels les travaux de normalisation s'élaborent, ainsi que des informations sur les commissions de normalisation correspondantes.

Dans le cadre du projet de refonte de Normabase, des enquêtes menées en 2016 auprès des documentalistes et des Ingénieurs conseil régionaux des CARSAT*, des experts normalisation du Réseau ainsi que des chefs de département de l'INRS* ont permis d'avoir une meilleure connaissance des besoins d'amélioration et d'évolution de Normabase. Plusieurs experts ont également été sollicités. La nouvelle plateforme sera mise en ligne en 2017.

Les données extraites de Normabase permettent de réaliser Norm'actions, le "qui fait quoi" en normalisation au sein de la Branche AT/MP qui est diffusé aux experts et plus largement.

Quelques améliorations ont été apportées au document en 2016 en anticipation du projet de refonte de Normabase : clarification des étapes d'avancement d'un projet de norme et maintien exclusif des projets de normes ayant bénéficié d'un travail effectif ou d'une veille active par un expert du Réseau.

EUROGIP a organisé en mars 2016 la "Plénière Normalisation" (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), qui a permis à une cinquantaine d'experts normalisation de discuter de différentes thématiques

² Cf. <http://www.eurogip.fr/fr/a-propos-d-eurogip/qui-sommes-nous> pour en savoir plus sur EUROGIP et télécharger le rapport annuel de l'ensemble de ses activités

³ Orientations stratégiques soumises aux instances décisionnelles des trois organismes nationaux de la Branche AT/MP : Conseil d'administration d'EUROGIP (24 novembre 2015), Commission des accidents du travail / maladies professionnelles (13 janvier 2016) et Conseil d'administration de l'Institut national de recherche et de sécurité, INRS (14 janvier 2016) - Disponibles sur <http://bit.ly/EUROGIP-2xfPooG>

d'actualité et d'échangé sur leurs expériences lors d'ateliers tels que "Normaliser sur des sujets émergents" ou "Normaliser les aides techniques de type robots collaboratifs et exosquelettes". Ce fut également l'occasion de leur présenter les nouvelles Orientations stratégiques pour l'activité normalisation de la Branche AT/MP, adoptées en janvier 2016 et de discuter de leur mise en œuvre.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, a régulièrement répondu aux sollicitations des experts, que ce soit pour les aider dans leur mission normalisation auprès de Bureaux de normalisation ou sur des questions d'interprétation.

Le monde change et de nouvelles technologies et façons de produire aux impacts variables sur la santé sont ajoutées aux programmes de normalisation, par exemple les équipements de protection individuelle dits intelligents, les exosquelettes, les robots collaboratifs ou la fabrication additive. Un effort particulier a été fait en 2016 pour organiser une veille systématique afin d'influencer, anticiper les changements et mieux comprendre les contenus. Les experts ont régulièrement été informés et consultés sur différents sujets (nouveaux projets, créations de Comités Techniques, révisions quinquennales, etc.). Ces sujets ont été identifiés en amont et suivis afin de permettre une information en temps réel pour prendre la décision de participer ou non. EUROGIP a aussi largement informé et assisté le Réseau lors de la consultation de la Commission européenne lancée en 2016 pour préparer la révision de la Directive Machines.

EUROGIP a également maintenu son rôle de coordinateur pour l'élaboration de la position et la réponse de la Branche AT/MP dans le cadre des très nombreuses consultations du système normatif, que ce soit pour la création de nouvelles instances ou le lancement de nouveaux sujets français, européens ou internationaux.

Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention

EUROGIP a alimenté régulièrement la rubrique normalisation de la plateforme unique dédiée à l'information relative aux risques professionnels en Europe, intitulée Eurogip infos, qui est disponible en français et en anglais à partir du site d'EUROGIP (www.eurogip.fr).

Concernant les articles publiés, on notera que ces derniers sont très fréquemment repris par divers supports, notamment sur Internet. Ceux qui ont suscité le plus de "clics" sur le site d'EUROGIP, concernent l'avancement du projet de norme 45001 sur le management de la SST ou la révision de la Directive EPI.

En parallèle, des informations plus techniques ont été régulièrement et directement adressées aux experts normalisation de la Branche AT/MP et aux agents spécialistes des sujets tels que des articles sur le raccourcissement du temps d'élaboration d'une norme, les conséquences du Brexit ou encore le processus engagé pour la révision de la Directive Machines 2006/42/CE.

EUROGIP participe, en partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, à la mise à jour de "Webport" qui regroupe l'ensemble des normes publiées relatives à la SST.

La version 2016 contient 50 nouvelles normes, soit un total de 1 922 normes en vigueur publiées (en version française et, lorsqu'elle existe, en version anglaise) et 1 652 normes annulées traitant de sujets en lien avec la SST. L'outil est mis à disposition des services de documentation des CARSAT* et de l'INRS*, ainsi que des organisations syndicales et professionnelles, via Internet.

Le Groupement a aussi contribué par ses commentaires à l'évolution de cette base de données vers une nouvelle plateforme graphiquement plus moderne, comprenant la refonte de certains modules fonctionnels comme le moteur de recherche et une nouvelle architecture informatique développée courant 2016. Cette nouvelle plateforme a été présentée en juin 2016, avec l'aide d'AFNOR*, à l'ensemble des documentalistes du Réseau prévention de la Branche AT/MP.

Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes

Le point de vue de la prévention est exprimé par les experts inscrits dans les commissions de normalisation et par un travail en réseau.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations du Réseau prévention de la Branche AT/MP à la normalisation. Afin de maintenir la présence de la prévention dans les travaux de normalisation "Sécurité des machines", à l'instar de 2015, EUROGIP a financé 37 sièges pour 2016 dans 23 commissions de normalisation gérés par l'UNM, 43 sièges dans 27 commissions AFNOR et 6 sièges dans 6 commissions AFNOR-DELEC pour le domaine des électrotechnologies⁴.

EUROGIP, qui est chargé du suivi des missions effectuées par les experts des CARSAT et de la CRAMIF*, est en mesure d'évaluer le niveau de participation de ces experts aux différents groupes de travail, tant nationaux, qu'europeens ou internationaux. En 2016, 8 experts de CARSAT/CRAMIF et 2 d'EUROGIP ont pris part à 32 réunions de travail, pour une durée totale de 80 jours (seuls sont pris en compte les temps effectifs de réunion ; les temps de transport, de travail de préparation ou de compte rendu ne sont pas comptabilisés).

Les missions effectuées en 2016 aux plans européen et international ont été plus nombreuses et surtout plus longues que les réunions au plan français : 21 réunions pour un total de 64 jours. Ceci s'explique, comme en 2015, par l'augmentation de sujets ISO (Systèmes de management SST, matériels aéroportuaires et traitement des bagages) et le renforcement de la participation du Réseau prévention de la Branche AT/MP aux instances stratégiques de normalisation (CEN SABOHS, Nucléus Machines).

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'émettre un avis collectif sur 18 d'entre eux, couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Ces enquêtes ont associé 490 agents de la Branche AT/MP. Les services de documentation des CARSAT ont également été destinataires, pour information, de ces projets de normes.

EUROGIP pèse dans le consensus normatif au nom de l'Assurance AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientations Stratégiques "Santé et Sécurité" et "Management et Services" d'Afnor, groupe d'impulsion stratégique "Industrie du futur", Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SAB OHS - et Comité européen "Nucléus machines".

Ces participations ont été par exemple l'occasion de souligner au CEN et à la Commission européenne le rôle essentiel des consultants Nouvelle Approche dans la qualité des normes harmonisées. De nombreuses informations partagées dans ces instances françaises et européennes ont aussi permis d'assurer une veille et une information efficace de la Branche AT/MP en matière de normalisation.

Sur la base de son expertise et des travaux qu'il a pu réaliser, EUROGIP a été sollicité pour participer à certains travaux ou pour intervenir à diverses reprises. Il a notamment :

- veillé - suite à la publication du rapport "Politique nationale de normalisation et stratégie pour la compétitivité de notre économie" - à la prise en compte de la SST, sujet transversal, dans les 8 thématiques de la Stratégie française de normalisation 2016 et en particulier de l'Industrie du futur.

⁴ Le nombre total de sièges financés est supérieur au nombre total de 79 experts dans la mesure où certains experts participent aux travaux de plusieurs commissions

- proposé des ajouts et commenté l'avant-projet d'avis du CESE sur "les enjeux de la négociation du partenariat pour le commerce et l'investissement (PTCI)" dans le cadre du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP).
- contribué à l'écriture d'une note de problématique du groupe permanent d'orientation (GPO) du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) relative à la normalisation, visant à présenter les principaux constats et points de débat relatifs à la normalisation en vue de nourrir une discussion en juin 2016 à laquelle EUROGIP a également participé.
- accueilli en octobre une délégation chinoise de la Direction Générale d'État de la sécurité au travail adressée par AFNOR pour lui présenter le rôle de la branche AT/MP en normalisation SST, ainsi qu'un point sur les activités d'EUROGIP et les statistiques européennes "accidents du travail".

Face aux évolutions de contexte et notamment à l'internationalisation croissante des sujets, la Branche a maintenu sa coopération avec d'autres préventeurs en bilatéral par des déclarations ou des actions de lobbying communes ou via EUROSHNET, le réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. Ce réseau vise à faciliter les échanges entre experts travaillant au sein d'organismes de prévention pour dégager des positions communes sur les questions traitées. EUROGIP en est l'un des membres fondateurs. À ce titre, EUROGIP est membre du comité de pilotage et du secrétariat permanent d'EUROSHNET et il contribue à l'organisation des conférences européennes, la prochaine étant prévue au printemps 2019 à Berlin.

EUROGIP participe à l'organisation de web-conférences sur des thèmes particuliers à la normalisation, aux essais et à la certification. Une conférence, pilotée et animée par EUROGIP, s'est tenue en novembre 2016 sur le sujet de l'ergonomie dans les normes de conception de machines. Une quinzaine d'experts en prévention de Hongrie, de Pologne, d'Allemagne, de France et de la commission européenne se sont ainsi réunis virtuellement pour échanger sur ce thème.

La rencontre annuelle des directeurs de la KAN*, de l'INRS* et d'EUROGIP en décembre 2016 a été l'occasion d'échanger leurs points de vue sur des sujets particuliers en normalisation (les services, l'ISO 45001, les EPI intelligents...) ou bien encore sur la Déclaration de Bonn qui définit un ensemble de positions partagées concernant leur politique de normalisation en SST et met en perspective de futurs engagements communs.

Enfin, un dispositif de remontée des informations de terrain mis en place par la CNAMTS* et EUROGIP permet d'améliorer le contenu des normes existantes. Les "fiches de traitement de problèmes de prévention" sont élaborées par les agents des CARSAT* lorsqu'ils constatent des incidents/accidents. Ces fiches ont ainsi permis de constater :

- l'absence de norme de type C (spécifique à une machine ou à un groupe de machines) dans près de 40 % des cas ;
- une disposition prévue dans la norme, mais non appliquée dans près de 30 % des cas ;
- une disposition prévue dans la norme, mais insuffisante dans plus de 20 % des cas ;
- une disposition inexistante dans la norme dans 7 % des cas ;
- une disposition prévue dans la norme mais inadaptée dans 3 % des cas.

Participation aux travaux prISO 45001 Systèmes de management SST

Suite au lancement de travaux de normalisation internationaux en juin 2013, la Branche AT/MP a pris des dispositions pour participer aux travaux de la future norme ISO 45001 "Exigences pour un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST) et lignes directrices pour son utilisation".

Cette norme a pour ambition de permettre, à terme, à un organisme d'améliorer de façon proactive la santé et la sécurité au travail. Elle vise également à renforcer l'alignement entre les normes ISO de systèmes de management et à faciliter leur mise en œuvre pour les organismes souhaitant pratiquer un management plus global, dit "management intégré", associant qualité (ISO 9000), environnement (ISO 14001) et sécurité (ISO 45001). Ces travaux de normalisation, lancés sous la houlette du BSI (British Standards Institute), s'inspirent pour partie du référentiel de certification BS OHSAS 18001 : 2007 sur les systèmes de management de la SST mais aussi, et de plus en plus largement, du Guide de l'Organisation internationale du travail (OIT) ILO-OHS 2001 "Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail".

En 2016, EUROGIP a maintenu sa participation, aux côtés de l'INRS*, aux travaux de normalisation aux plans international (ISO/PC 283/GT1) et français (commission de normalisation AFNOR/X82A), en veillant à ce que le projet soit en accord avec les grands principes de prévention française, mais aussi les directives européennes et les principes directeurs de l'OIT.

Le projet de norme, après deux enquêtes internes à l'ISO*, a fait l'objet d'une enquête publique close en mai 2016 sur un vote international négatif et 3 000 commentaires.

La Branche AT/MP a activement participé en 2016 aux nombreuses réunions françaises ainsi qu'à deux réunions internationales visant à traiter ces milliers de commentaires en vue de préparer un nouveau projet international. La date de publication de cette future norme ISO est à présent décalée à 2018.

www.eurogip.fr

EUROGIP est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1991 au sein de l'Assurance maladie / risques professionnels française. Ses activités - enquêtes, projets, information, normalisation, coordination des organismes notifiés et relations publiques - ont pour dénominateur commun la prévention ou l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (art. L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle)

EUROGIP

Activité normalisation de la Branche AT/MP

Extrait du Rapport 2016

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-127/F-bis

Directeur de la publication :

Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus, Christèle HUBERT PUTAUX, hubert@eurogip.fr

Organismes nationaux de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) :



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63
www.risquesprofessionnels.ameli.fr



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40
www.eurogip.fr



65, boulevard Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00
www.inrs.fr